



L'ARBRE À LETTRES



Bulletin Municipal Faviérois / mai 2017

dimanche 11 juin 2017



dimanche 18 juin 2017

de 8h à 18h Salle des Fêtes du Marais

La présentation d'une pièce d'identité sera **OBLIGATOIRE**

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Résultats 1^{er} tour, participation : 82,76 %

Inscrits : 783		Votants : 648 (82,76%)		Abstention : 135 (17,24%)	
Exprimés : 633 (80,84%)		Votes blancs : 12 (1,85 %)		votes nuls: 3 (0,46 %)	
Emmanuel MACRON	25.91 %	164 votes	François ASSELINEAU	1.58 %	10 votes
Marine LE PEN	24.01 %	152 votes	Philippe POUTOU	0.47 %	3 votes
François FILLON	21.01 %	133 votes	Nathalie ARTHAUD	0.32 %	2 votes
Jean-Luc MELENCHON	15.64 %	99 votes	Jean LASSALLE	0.32 %	2 votes
Nicolas DUPONT-AIGNAN	6.32 %	40 votes	Jacques CHEMINADE	0 %	
Benoît HAMON	4.42 %	28 votes			

Résultats 2^{ème} tour, participation : 77,39 %

Inscrits : 783	Votants : 606 (77,39 %)	Abstention : 177 (22,61 %)
Exprimés : 549(70,11%)	Votes blancs : 51(8,42%)	Votes nuls : 6 (0,99%)
Emmanuel MACRON : 365 (66.48%)		Marine LE PEN : 184 (33.52 %)

Dans cette édition, un rappel pour les élections législatives, l'édito du Maire, le budget 2017, l'habituel rappel du savoir-vivre entre voisins (c'est la saison des loisirs de plein air, tonte, élagage, travaux d'extérieurs,...!), des communiqués des associations, un rappel du SIETOM concernant les déchets ménagers et les encombrants. En dernière page, les infos pratiques actualisées.

Bonne lecture, Daniel PATU.



Chères Faviéroises, Chers Faviérois,

Depuis huit mois, nous vivons en pleine période de campagne électorale. Celle-ci va durer jusqu'au 16 juin au soir. Dans le cadre des élections législatives, à ce jour deux réunions publiques sont prévues. La première, le mardi 30 mai pour la candidate PS, Mme Monique DELESSARD, maire de la commune de PONTAULT-COMBAULT et Conseillère Départementale, la seconde se déroulera le vendredi 9 juin pour le candidat LR, M. Guy GEOFFROY, maire de COMBS LA VILLE et Député sortant. Les réunions auront lieu en mairie dans la salle du Conseil Municipal.



Les travaux de réfection de la toiture sud de l'église Saint Martin vont commencer prochainement pour un montant de 215 000€ TTC.

Un appel d'offres va être lancé en vue de la requalification de la route de Villemigeon pour un commencement de travaux en fin d'année.

Le dossier concernant la piste cyclable avance, les discussions sont en cours avec les propriétaires des parcelles de terrain concernées.

Un avant-projet sommaire a été lancé auprès du Syndicat d'Electrification Départemental des Energies de Seine et Marne, concernant l'enfouissement des réseaux aériens, basse tension, éclairage public et communication pour les rues Henri JAMBOIS et Louis Victor DORTEE, ces travaux seront également mis à profit pour le réaménagement des trottoirs.

Les congés arrivant rapidement, je vous donne rendez-vous en septembre, mais l'heure est à la détente aussi je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes et agréables vacances.

Jean Claude MARTINEZ, Maire



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

La reprise de la traditionnelle et annuelle rencontre entre la municipalité et les nouveaux faviérois s'est déroulée le 6 mai après deux années d'interruption.

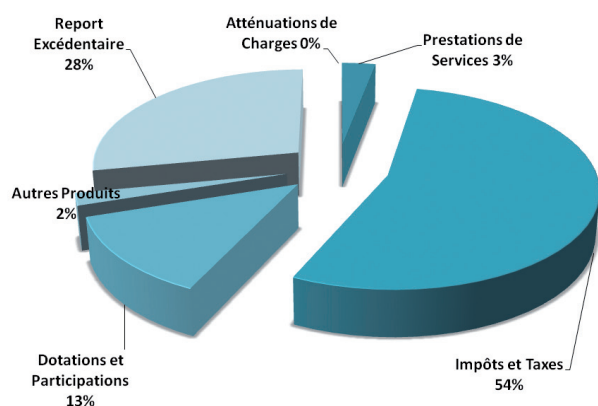
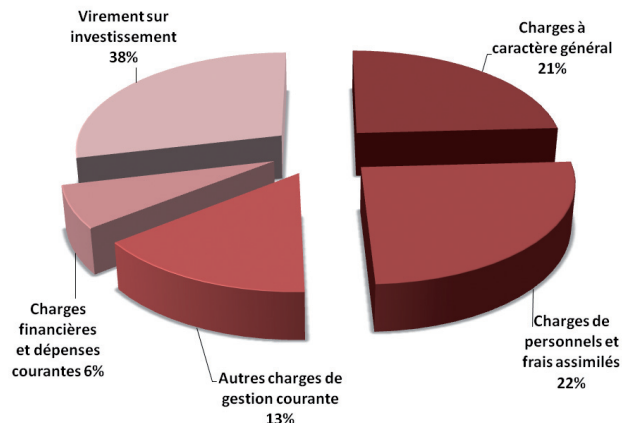
Des modifications de calendrier ont malheureusement perturbées l'information sur cette cérémonie et seule une partie des familles concernées était présente. Après les présentations, un pot de l'amitié a permis de poursuivre les discussions en toute convivialité.

La cérémonie de l'année prochaine fera l'objet d'une session de rattrapage.



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

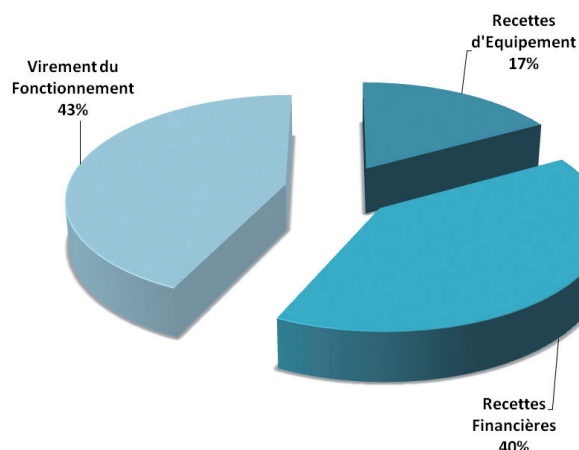
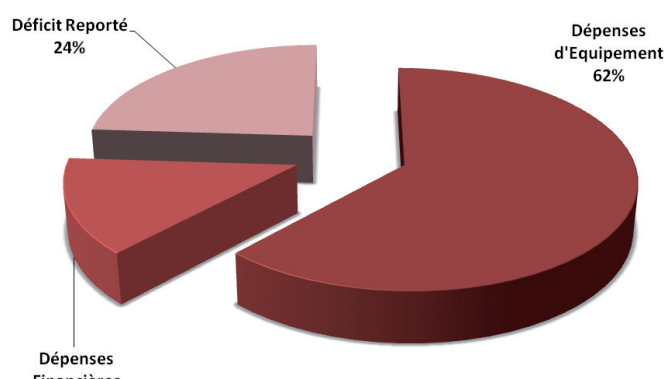
DÉPENSES	2016	%	2017	%
Charges à caractère général	279 900.00€	25%	235 889 €	21%
Charges de personnels et frais assimilés	314 300.00€	29%	256 500 €	22%
Autres charges de gestion courante	188 796.00€	17%	148 705 €	13%
Charges financières et dépenses courantes	48 947.36€	4%	67 990 €	6%
Virement sur investissement	271 066.67€	25%	436 005 €	38%
TOTAL DÉPENSES	1 103 010.03€	100%	1 145 089 €	100%



RECETTES	Année 2016	%	Année 2017	%
Atténuations de Charges	15 000 €	1%	0 €	0%
Prestations de Services	30 750 €	3%	30 400 €	3%
Impôts et Taxes	626 303 €	57%	616 438 €	54%
Dotations et Participations	152 028 €	14%	150 414 €	13%
Autres Produits	18 000 €	2%	28 000 €	2%
Report Excédentaire	260 929 €	23,66%	319 837 €	28%
TOTAL RECETTES	1 103 010 €	100%	1 145 089 €	100%

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

DÉPENSES	Année 2016	%	Année 2017	%
Dépenses d'Equiptement	599 175 €	51%	629 752 €	62%
Dépenses Financières	344 970 €	29%	148 758 €	14%
Déficit Reporté	231 880 €	20%	245 002 €	24%
TOTAL DÉPENSES	1 176 026 €	100%	1 023 511 €	100%



RECETTES	Année 2016	%	Année 2017	%
Recettes d'Equiptement	344 000 €	29%	172 386 €	17%
Recettes Financières	560 959,07 €	48%	415 121 €	40%
Virement du Fonctionnement	271 066,67 €	23%	436 005 €	43%
TOTAL RECETTES	1 176 025,74 €	100%	1 023 511 €	100%



LISTE DES PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES POUR LES ÉLECTIONS

Source <https://www.service-public.fr>

Vérifié le 8 février 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée) ;
- Passeport (valide ou périmé) ;
- Permis de conduire (valide) ;
- Carte vitale avec photo (valide) ;
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF ;
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide) ;
- Livret de circulation (valide) ;
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide) ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide) ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élus locaux avec photo (valide) ;
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide) ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide).

Dans les communes de moins de 1000 habitants, il est possible de voter avec sa seule carte électorale **mais ce n'est pas possible à Favieres qui compte plus de 1000 habitants.**



La commune envisage prochainement de mettre en place un système d'alerte par SMS ou par courriel, qui vous permettra de recevoir en temps réel les informations diverses de votre collectivité (intempéries, travaux, etc....).

Aussi, afin de pouvoir finaliser ce projet dans les meilleures conditions, nous demandons à toute personne intéressée de bien vouloir nous le faire savoir par courriel : **mairie-favieres@wanadoo.fr**

Sébastien LAURENT, conseiller délégué.

NOUVELLES DÉMARCHES POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Il est donc maintenant possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet.

L'enregistrement des empreintes digitales du demandeur devient également obligatoire pour certifier le titre. Un dispositif de recueil des empreintes est installé en mairie.

Enfin, vous pouvez effectuer votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence, Mairie proche de votre lieu de vacances, de votre lieu de travail ou de votre domicile,

Attention toutefois, le dépôt de votre dossier et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Liste des mairies équipées sur demande en mairie ou sur le site :

media.interieur.gouv.fr/demarches/index.html#main

DÈS MAINTENANT EN SEINE-ET-MARNE

la carte d'identité à portée de clic !

Je peux faire ma pré-demande en ligne

- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 31 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

Liste des mairies : www.seine-et-marne.gouv.fr

MES DÉMARCHES à portée de clic !

PASSEPORT

Le télé-service « Pré-demande passeport » accessible à tous, a été généralisé sur tout le territoire.

Jusqu'à présent, la demande de passeport, ou son renouvellement, est faite sur le formulaire papier CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Ce télé-service « Pré-demande » permet de recueillir, de manière dématérialisée (sans utiliser ce formulaire CERFA) les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur.

Comment procéder sur le site internet :

La réalisation d'une pré-demande est possible seulement si vous achetez en ligne un timbre fiscal dématérialisé, ou si vous disposez déjà d'un numéro de timbre fiscal dématérialisé, acheté au préalable.

Je crée mon compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) :

Je remplis mon formulaire de pré-demande passeport en ligne. Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par courriel un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

Et après avoir effectué ma pré-demande passeport en ligne ?

Je prends rendez-vous dans une mairie spécialement équipée (liste sur demande en mairie ou sur le site : media.interieur.gouv.fr/demarches/index.html#main) pour finaliser ma demande, muni de : mon numéro de pré-demande passeport, mes pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile...) nécessaires à la constitution de ma demande, mon timbre fiscal.

Attention : Veuillez-vous renseigner auprès de votre mairie avant de vous déplacer : il se peut que la finalisation de votre demande se fasse uniquement sur rendez-vous.

Comment cela se passe en mairie ?

L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de passeport, dans le système informatique, grâce à votre numéro de pré-demande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- vérifie les pièces de votre dossier,
- recueille vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de passeport biométrique indiquant le numéro de votre demande de passeport.

Grâce à votre numéro de demande de passeport, vous pourrez :

- suivre l'avancement de la production de votre passeport en ligne.
- suivre les différentes étapes de votre demande de passeport directement sur le site « passeport » de l'ANTS.



media.interieur.gouv.fr/demarches/index.html#main



Retrouver des informations officielles et des actualités du territoire sur le site internet officiel de la commune :

<http://www.favieres77.fr/>

Compte rendu des réunions du conseil municipal, actualité des élus et des associations, caractéristiques de la commune et des syndicats intercommunaux et de nombreux liens vers d'autres sites d'information.

Je vous conseille d'aller voir l'onglet « vie locale », ne vous arrêtez pas au trombinoscope des élus, soyez audacieux et tentez la découverte des rubriques proposées :

Flashs infos, Commissions, Comptes rendus du conseil, Equipements de la commune, Urbanisme et travaux, Social, Enfance et jeunesse, Economie, Marchés Publics, Associations, Environnement, infos pratiques.

Pour toute remarque, utilisez l'onglet « nous contacter ».

N'hésitez pas, une visite = un clic = +1 au compteur !

Daniel PATU pour la commission communication

RESTAURATION DU BAS-CÔTÉ ET RÉFECTION DU PORCHE D'ENTRÉE DE L'EGLISE SAINT MARTIN

Dans le cadre de la procédure adaptée (MAPA) engagée par la commune, l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre a eu lieu le 27 mars 2017.

En conséquence de l'analyse des offres du 18 avril, 3 entreprises ont été retenues :

- LOT n° 1, couverture/ zinguerie, société UTB (87 145,80€ HT).
- LOT n° 2, charpente, Les ateliers Perrault et frères (61 674,95€ HT).
- LOT n° 3, maçonnerie, SAS Chatignoux (41 438,00€ HT).

Le Conseil Municipal réuni le 28 avril, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 avril et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres autorise le Maire à signer les contrats avec les sociétés précitées.



le savoir-vivre entre voisins



LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2000 et l'arrêté municipal du 30 octobre 2003 réglementent l'usage d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, matériel et dispositif générateurs d'un niveau sonore élevé).

Horaires autorisés :

- les jours ouvrés de 7h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour un confort et une qualité de vie réciproquement partagés, adaptez vos activités à ces horaires et au contexte de votre voisinage.

Considérant les risques pour la sécurité des personnes, les nuisances sonores et la volonté de la commune de promouvoir les activités de plein air des familles avec jeunes enfants, **l'utilisation de véhicules motorisés (pocket-bike, pocket-quad, quads, motos et autres) est strictement interdite sur le terrain communal du Bourg (rue d'Hermières/rue du chemin vert/rue des farinats).**



STATIONNEMENT

La plupart de nos rues sont étroites, veillez à laisser un espace suffisant pour la libre circulation des véhicules de service, de secours et les véhicules lourds (éboueurs, pompiers, ...).

Les places de stationnement manquent dans la commune. Quand c'est possible utilisez les parkings et une petite marche est bon pour la santé. En cas de stationnement sur les trottoirs, laissez un passage pour les piétons et les poussettes et veillez à ne pas masquer la visibilité indispensable aux abords des intersections. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Le stationnement de longue durée sur l'espace public des véhicules hors d'usage et qui ne circulent plus est interdit.

Les bas-côtés en herbe sont agréables, veillez à ne pas les dégrader.



BRÛLAGE EN EXTÉRIEUR

En conséquence

- de la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 (NOR : DEVR1115467C),
- du règlement sanitaire Départementale de Seine et Marne (art84),

TOUT FEU EST INTERDIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FAVIERES

Cette interdiction concerne particulièrement le brûlage de déchets végétaux (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires) et de déchets polluants (y compris les fins de chantiers de construction). Le brûlage de ces déchets nuit à l'environnement, à la santé et peut être à l'origine de troubles du voisinage.

LA DÉCHETTERIE IMPLANTÉE sur la commune de Gretz-Armainvilliers (ZI de GRETZ, Route de Presles) est à la disposition des habitants pour recevoir ces déchets. L'inscription se fait à l'accueil de la déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au même nom.

HORAIRES D'OUVERTURE

D'OCTOBRE À AVRIL

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 14h à 18h
vendredi et samedi de 10h à 18h
dimanche de 9h à 13h

DE MAI À SEPTEMBRE

lundi et mardi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 19h
vendredi et samedi de 10h à 19h
dimanche de 9h à 13h



DÉJECTIONS CANINES

Chacun doit veiller à la bonne éducation de son compagnon à quatre pattes et se doit de ramasser ses déjections sur l'espace public (trottoirs, routes, ...).

Les terrains de boules ne sont pas des bacs à crottes. Les espaces verts doivent restés propres afin que les enfants puissent y jouer en toute tranquillité et par respect pour les employés communaux chargés de l'entretien. **Des sacs sont disponibles en mairie.**

POUR TOUTE RÉGLEMENTATION NON RESPECTÉE, DES PROCÈS-VERBAUX ET DES POURSUITES POURRONT ÊTRE ENGAGÉES CONFORMÉMENT AUX TEXTES EN VIGUEUR.

COMITÉ DES FÊTES

L'activité du C2F ne faiblit pas avec l'organisation de notre premier thé dansant qui a regroupé une soixantaine de participants. Décoration de la salle, musique choisie, danseurs sympathiques qui n'hésitent pas à assurer l'animation, bref une réussite qui donne envie d'en organiser d'autres.

Le 25 mars c'est un loto qui a permis aux gagnants de repartir avec jambon, télévision HD et même une poule bien

vivante. Participation studieuse, crêpes du président à la pause, petit bénéfice pour aider au financement de notre grosse manifestation annuelle du 10 juin(*), en résumé c'est encore une soirée réussie.

(*) Musiques en feux, 10 juin à partir de 18h30 sur le terrain communal du Bourg, voir encart ci-après.

Pour le Comité des fêtes, Daniel PATU



Thé dansant.



Loto 25 mars.



Une main innocente est parfois nécessaire !

Le Comité des Fêtes de Favières présente

10 JUIN

À PARTIR DE 18H POUR L'APERO SUR LE TERRAIN COMMUNAL

lancer de lanternes • feu d'artifice • feux de la Saint Jean

MUSIQUES en FEUX

à Favières

3ème édition

PARKING GRATUIT

PROGRAMME DES CONCERTS DE 18H30 A 23H

ORSEGO BARRICADES

+2 Concerts surprises

23h

Feux de la Saint Jean et Feu d'artifice

BBQ GÉANT

SANGLIER À LA BROCHE

Fin de soirée avec DJ NIKO

suivez-nous sur facebook.com/cdfavieres

PROGRAMME COMPLET SUR WWW.CDF-FAVIERES.FR

RENSEIGNEMENTS : 06 14 67 50 41

CX BIE PICARDIE Banque & Assurance

F FAVIERES 77450



Feux de la Saint-Jean le 11 juin 2016.



L'Assemblée Générale (AG) de l'association pour la sauvegarde du village de Favières-La Route se tiendra le :

2 juin 2017 à la chapelle de la Route à 20H30

Cette A.G. sera l'occasion d'actualiser le bureau de l'association. Venez nombreux, adhérents ou non, cette AG est ouverte à tous.

SECTION TENNIS DE TABLE

Le SC tennis de table de FAVIERES est champion UFOLEP de Seine et Marne 2017 en équipe de 4 joueurs (en 1^{ère} et 3^{ème} division).



Club dynamique composé de 12 licenciés.

L'entraînement est ouvert à tous le lundi soir à 20h30

L'équipe de tennis de table.



ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Ann Gardyn renoue avec la tradition du repas de bienfaisance annuel au bénéfice de l'association dont elle est présidente. Le 19 mars, aidée par son équipe de bénévoles, elle a une nouvelle fois régalaré les convives, des habitués qui souhaitent que cette tradition ne s'arrête pas ! (peut-être aussi pour le bon dosage de la soupe champenoise).



Repas patrimoine.

SIETOM : Mémo des déchets 1/2



LES ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets ordinaires,
déchets verts
(5 sacs de 100 litres maximum
remplis aux 3/4)



Jour de collecte

Lundi

Mercredi

Vendredi

Mardi

Jeudi

Samedi

LES ENCOMBRANTS



Déchets volumineux :
matelas, meubles...

Jour de collecte

Lundi

Mercredi

Vendredi

Mardi

Jeudi

Samedi

1er, 2e, 3e,
4e du mois

☐ 1er

☐ 2e

☒ 3e

☐ 4e

SORTIS LA VEILLE AU SOIR APRÈS 19h



Les piles, médicaments, déchets industriels, déchets dangereux des ménages, pièces automobiles, pneus, gravats, déchets d'équipement électrique et électronique, déchets dangereux et toxiques ainsi que le verre ne doivent pas être déposés à l'occasion de ces collectes.





SIETOM : Mémo des déchets 2/2

LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Bouteilles, pots et bocaux en verre



Jour de collecte

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Semaine :



paire



impaire

SORTIS LA VEILLE AU SOIR APRÈS 19h



Les pots, barquettes, sacs et suremballages en plastique, polystyrène, emballages non vidés, sont à mettre avec les ordures ménagères

Vaisselle, faïence, miroirs, ampoules, vitres, néons sont à apporter en déchetterie



Bouteilles et flacons en plastique, aérosols, boîtes et barquettes métalliques, cartons et briques alimentaires



LES PAPIERS



Journaux, magazines, prospectus, courriers, lettres, impressions, catalogues, annuaires et les autres papiers



LOCALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE ET PAPIERS



UN ENSEMBLE PRÈS DE LA SALLE DES FÊTES DU BOURG.

UN ENSEMBLE POUR LA ROUTE ET LA DÉNICHÉRIE PRÈS DE L'ANCIEN LAVOIR DE LA DÉNICHÉRIE.

État Civil 2017



Mariages

Abdelhalim LOUALI
et Samira LOUZALI

le 1^{er} avril

Guillaume LEFEVRE
et Isabelle GAILLARDON

le 8 avril



Naissances

Ambre SASSY

née le 18 février

Gianni BARREAU

né le 14 mars

Romy BERUT

née le 4 avril

Anna BERUT

née le 4 avril

Aydane PLOCC MOKKEDEM

né le 2 mai

Aurélien PETIT ROUSSEUX

né le 4 mai



Décès

Marie-Josèphe JOLY, née ALLOT

le 31 janvier

Louis BOYOT

le 15 mai

Agenda

♦ 2 juin ♦

Assemblée Générale
Association de Sauvegarde
20h30 Chapelle de la Route des Grès

♦ 10 juin ♦

MUSIQUES EN FEUX
A partir de 18h30
sur le terrain communal du Bourg

♦ 11 et 18 juin ♦

Élections Législatives
8h à 18h salle du marais

♦ 4 Septembre ♦

Rentrée Scolaire

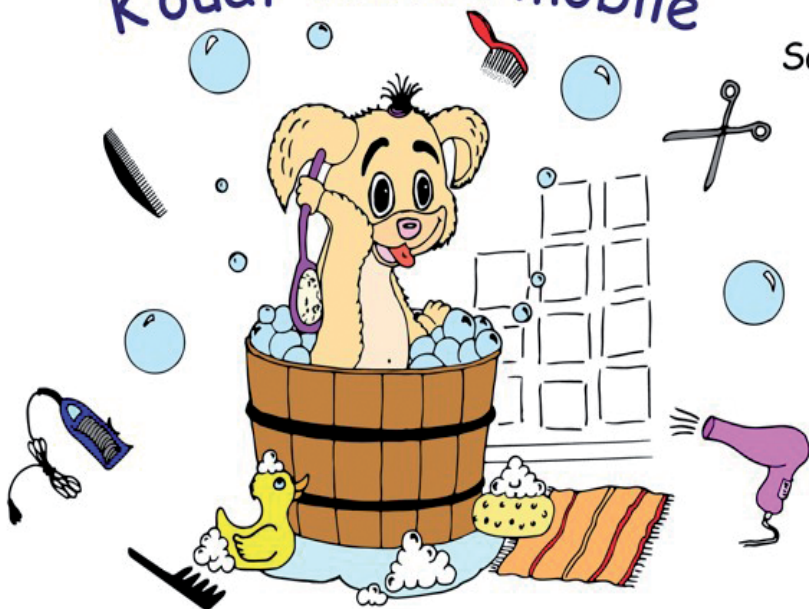


L'ARBRE À LETTRES



Prochaine parution **15 octobre 2017**

K'ouaf toutou mobile



Salon de toilettage canin itinérant

Dans mon camion tout équipé
devant chez vous



Sandrine COISY

☎ 06.32.85.88.51 



OUVERTURE DE LA MAIRIE

BOURG DE FAVIÈRES :

de 15h à 18h, lundi, jeudi et vendredi.

de 10h à 12h et de 15h à 18h le mercredi.

de 10h à 12h le samedi, sauf période de congés.

Mairie fermée au public le mardi

Tél. : 01 64 07 02 07 / Fax : 01 64 42 00 48

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE & ADRESSES UTILES

École de Favières-Bourg	Tél. : 01 64 07 22 66
POMPIERS	Tél. : 18
SAMU	Tél. : 15
GENDARMERIE	Tél. : 17
SOS FEMMES BATTUES	Tél. : 01 40 02 02 33
SIDA Info Service	Tél. : 0 800 840 800
DROGUE Info Service	Tél. : 0 800 231 313
JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE	Tél. : 0 800 20 22 23

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Une seule adresse postale :

77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 03

Tél. : 36 46 N° unique

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

21-23, avenue du Général Leclerc - 77024 MELUN

Tél. : 0 820 25 77 10

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

55, rue de Paris - 77220 TOURNAN EN BRIE

Tél. : 01 64 07 01 75

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

avenue de la Malibran - ZAC de la Ferme d'Ayau

Tél. : 01 64 43 17 00

77680 ROISSY EN BRIE

URGENCE DÉPANNAGE ERDF

Tél. : 09 72 61 50 77

DÉPANNAGE EAU POTABLE

(Lyonnaise des Eaux)

Tél. : 01 60 62 15 27

LA POSTE Tournan en Brie

Tél. : 01 64 51 15 15

PRÉFECTURE 77010 MELUN Cedex

Tél. : 01 64 71 77 77

ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS

Ramassage ordures ménagères tous les jeudis matins.

Ramassage encombrants 3^{ème} lundi
de chaque mois (Merci de les sortir la veille).

TRI SÉLECTIF

Ramassage du verre (containers verts)
et des emballages (containers jaunes)

**tous les quinze jours, le mardi,
les semaines de numéro PAIR.**

COORDONNÉES DU COLLECTEUR SEPUR

Entreprise SEPUR - ZA Lavoisier - 4, Impasse de la Fosse Rouge -
77220 PRESLES-EN-BRIE Tél. : 01 64 25 09 68



REMERCIEMENTS POUR LA RÉALISATION DE CE BULLETIN

Au secrétariat de la Mairie pour son aide précieuse,
à LaureBé pour la réalisation et l'impression - 06 18 73 12 09
Directeur de la Publication : Jean-Claude MARTINEZ
Rédacteur en Chef : Daniel Patu

DÉPÔT LÉGAL MAI 2017 - Tirage : 500 exemplaires.

DÉCHETTERIE

Les formulaires d'accès sont tenus à votre disposition sur le site de la déchetterie - Z.I. de Gretz, route de Presles. Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile / 01 64 07 99 75

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes sont soumis à cette obligation dès l'âge de 16 ans. Ils doivent se présenter en Mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents. Une attestation de recensement est alors délivrée.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales de la Commune se font toute l'année jusqu'au 31 décembre pour les votes de l'année suivante. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

PISCINE DE FONTENAY-TRESIGNY

Les habitants de la commune bénéficient d'une réduction. Retirez une carte en Mairie. Munissez-vous d'une photo d'identité et d'un justificatif de domicile.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS (AST)

Tout mineur qui voyage sans un représentant légal, doit justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français.

L'AST concerne tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité. L'AST ne dispense pas de l'obligation de posséder les documents de voyage requis. L'AST est exigible quel que soit le type de titre présenté.

Aucune démarche en mairie ou à la préfecture n'est nécessaire. Le formulaire CERFA est disponible sur le site www.service-public.fr Le formulaire papier est aussi disponible en mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

• Les demandes de CNI ne doivent plus être déposées en Mairie de FAVIERES, mais obligatoirement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes.

Liste sur demande en mairie ou sur le site :

media.interieur.gouv.fr/demarches/index.html#main

Afin de gagner du temps lors de son passage au guichet, il est possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur le site internet :

media.interieur.gouv.fr/demarches/index.html#main

• Les demandes de PASSEPORT sont faites sur le formulaire papier CERFA n°12100*02 (ou 12101*02 pour les mineurs). Un télé-service « Pré-demande » (avoir au préalable acheté un timbre fiscal dématérialisé) permet de recueillir, les informations concernant l'Etat Civil et l'adresse du demandeur. Créer un compte ANTS (Agence Nationale Des Titres Sécurisés) pour remplir votre pré-demande passeport en ligne. Ensuite, prendre rendez-vous auprès d'une mairie réalisant les passeports (liste disponible sur le site de la commune) pour finaliser la demande, (muni du numéro de pré-demande passeport et des pièces justificatives : photos d'identité, justificatif de domicile, timbre fiscal...)

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Casier Judiciaire : 107, rue Landreau 44079 NANTES (Par courrier : Etat civil, adresse, photocopie C.N.I.).

Acte de naissance : s'adresser à la Mairie du lieu de naissance, (Indiquer nom, prénoms, filiation, date de naissance). **Pour les français nés à l'étranger :** s'adresser au Ministère des Relations Extérieures : 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09, (Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Certificat de nationalité française : Tribunal d'Instance de Melun - 2, avenue du Général Leclerc - 77008 MELUN.

Certificat de concubinage : Devenue simple attestation sur l'honneur sans valeur juridique, les mairies ne sont plus obligées de délivrer ce certificat. S'adresser à la mairie de résidence.